



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.12 et 3.4

N° de demande : 2018-0779
Demande : Modifications à l'étiquette du produit – nouveau site ou nouvel hôte, nouvelles méthodes d'application
Produit : Fongicide Propulse
N° d'homologation : 30511
Principe actif (p.a.) : Fluopyrame, prothioconazole
N° de document de l'ARLA : 2899102

But de la demande

La présente demande concerne l'extension de l'homologation du fongicide Propulse afin d'ajouter la suppression ou la répression de plusieurs maladies fongiques sur les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* (sous-groupe de cultures 13-07B) et les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises (sous-groupe de cultures 13-07H).

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise dans le cadre de la présente demande.

L'utilisation du fongicide Propulse sur les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* (sous-groupe de cultures 13-07B) et les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises (sous-groupe de cultures 13-07H) ne devrait entraîner aucune augmentation de l'exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle par rapport aux utilisations déjà homologuées du prothioconazole, mais elle entraînera une augmentation de l'exposition au fluopyrame. Par conséquent, l'exposition professionnelle et les risques associés à l'ajout de l'utilisation du fluopyrame sur les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* (sous-groupe de cultures 13-07B) et les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises (sous-groupe de cultures 13-07H) ont été évalués. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est à prévoir si les travailleurs suivent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette et qu'ils portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les propriétés chimiques des résidus du prothioconazole et du fluopyrame dans les aliments n'a été soumise afin d'appuyer l'ajout des petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* (sous-groupe de cultures 13-07B) et des petits fruits de plantes

naines, sauf les fraises (sous-groupe de cultures 13-07H) sur l'étiquette du fongicide Propulse. Les données sur les résidus examinées antérieurement ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande. D'après cette évaluation, l'exposition par le régime alimentaire au prothioconazole et au fluopyrame ne devrait pas augmenter, et aucun risque préoccupant pour la santé n'a été identifié pour aucun segment de la population, que ce soit les nourrissons, les enfants, les adultes ou les aînés.

Évaluation environnementale

L'extension du profil d'emploi du fongicide Propulse est justifiée du point de vue environnemental, pourvu que les mesures d'atténuation des risques pour l'environnement et que les mentions de danger figurant sur l'étiquette soient respectées.

Évaluation de la valeur

Les renseignements présentés sur la valeur ont consisté en données sur l'efficacité. Les résultats de 16 essais d'efficacité ont démontré que le fongicide Propulse permettait de supprimer ou de réprimer les maladies ciblées sur les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* (sous-groupe de cultures 13-07B), les bleuets et les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises (sous-groupe de cultures 13-07H). La valeur du fongicide Propulse en ce qui concerne ces allégations d'utilisation a donc été confirmée. Grâce à l'homologation de ces nouvelles utilisations, les producteurs canadiens de petits fruits disposeront d'un autre produit pour lutter contre ces importantes maladies fongiques dans les cultures de petits fruits figurant sur l'étiquette.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et estime qu'ils sont suffisants pour appuyer l'extension du profil d'emploi du fongicide Propulse.

Références

PMRA

Document

Number	Référence
2854571	2017, Efficacy and Crop Tolerance of Propulse Fungicide (fluopyram and prothioconazole) on Cranberries for Control of Fruit Rot Caused by Various Fungal Pathogens, DACO: 10.1, 10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.3,10.3.1,10.3.2,10.3.2(B),10.6
2854573	2015, Compilation of Field Trials: Efficacy and Crop Tolerance of Propulse Fungicide (fluopyram and prothioconazole) on Cranberries for Control of Fruit Rot Caused by Various Fungal Pathogens, DACO: 10.2.3.1
2854752	2018, Value Assessment of PROPULSE Fungicide on Various Diseases in CSG 13-07B Bushberries, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.3,10.3.1,10.3.2,10.3.2(B)
2854753	2018, Propulse Use in Wild Blueberry Production For Floral Blight and Leaf Disease Control, DACO: 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.3,10.3.1,10.3.2, 10.3.2(B),10.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.